

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 12 JUILLET 2022

Délibération n°2022.07.102.B

Attributions des aides sports 2022 inférieures à 23 000 €

LE DOUZE JUILLET DEUX MILLE VINGT DEUX à 17 h 30, les membres du Bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 06 juillet 2022

Secrétaire de Séance: Michaël LAVILLE

Membres en exercice: **28**

Nombre de présents: **20**

Nombre de pouvoirs: **2**

Nombre d'excusés: **8**

Membres présents :

Michel ANDRIEUX, Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Gérard DEZIER, François ELIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Isabelle MOUFFLET, Yannick PERONNET, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Anne-Marie TERRADE, Philippe VERGNAUD, Vincent YOU, Hassane ZIAT

Ont donné pouvoir :

Gérard DESAPHY à Gérard DEZIER, Thierry HUREAU à Hassane ZIAT,

Excusé(s):

Gérard DESAPHY, Jean-Jacques FOURNIE, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Thierry HUREAU, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20220712-2022_07_102B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/07/2022

Publication : 15/07/2022

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 12 JUILLET 2022	DÉLIBÉRATION N° 2022.07.102.B
SPORT - POLITIQUE SPORTIVE	Rapporteur : Monsieur DEZIER
ATTRIBUTIONS DES AIDES SPORTS 2022 INFÉRIEURES A 23 000 €	

Par délibération n°102 du 15 mars 2018, le conseil communautaire a décidé la généralisation des compétences facultatives des anciennes communautés en matière de sports à tout le territoire de GrandAngoulême dans le cadre d'une compétence unique libellée « *soutien et développement des activités et manifestations sportives concourant à son attractivité* ».

Par délibération n°103 du 15 mars 2018, les modalités d'intervention de GrandAngoulême ont été arrêtées afin de permettre l'instruction des demandes d'aides émanant des associations sportives.

Par délibération n°91 du 19 mai 2022, le conseil communautaire a approuvé les nouveaux critères d'attribution de subventions aux sportifs et clubs de haut niveau dans le cadre sa compétence facultative en matière de sport.

Le champ d'application de la compétence facultative « *soutien et développement des activités et manifestations sportives concourant à son attractivité* » comprend deux axes :

1. Soutien aux événements sportifs d'envergure communautaire.
2. Soutien aux clubs amateurs de haut niveau et sportifs individuels du territoire.

Chaque année, une projection est réalisée lors des orientations budgétaires. Le budget alloué à ce dispositif pour 2022 est de 141 000 €.

Les demandes sont instruites en cours d'année selon le rythme suivant :

- le soutien aux événements sportifs d'envergure communautaire lors du 1^{er} trimestre,
- le soutien aux clubs amateurs de haut niveau et sportifs individuels du territoire au 2^{ème} trimestre.
- Une dernière étude de demandes exceptionnelles liées à des manifestations et/ou à des résultats sportifs de dernières minutes se fait en fin d'exercice budgétaire.

Les différentes demandes font l'objet d'une étude au cas par cas et ne peuvent donc aboutir obligatoirement à une réponse favorable.

Dans ce cadre, GrandAngoulême a reçu et instruit, au regard des critères d'intervention décidés par l'agglomération, vingt nouvelles demandes de soutien financier.

1. Soutien aux évènements sportifs d'envergure communautaire : trois demandes supplémentaires.

Il est proposé de retenir ces trois manifestations, détaillées en annexe, pour un montant global de 6 500 €.

En contrepartie du soutien financier, les différentes associations s'engagent à promouvoir le soutien de GrandAngoulême lors de la manifestation selon les possibilités de l'organisation (annonces micro, chaussettes Vauban, logo GrandAngoulême sur supports de communication, site internet, réseaux sociaux...).

2. Soutien aux clubs amateurs de haut niveau, clubs amateurs semi-professionnels et sportifs individuels du territoire : cinq demandes de clubs amateurs, deux pour les clubs semi-professionnels, neuf demandes pour des sportifs inscrits sur liste ministérielle, et un soutien exceptionnel en raison des résultats sportifs et du projet de l'athlète.

Il est proposé de retenir ces associations, détaillées en annexe, pour un montant global de 69 400 €.

Le concours de GrandAngoulême est attribué pour la saison 2022/2023. Il n'a aucun caractère de reconduction obligatoire.

Il est rappelé que tout élu qui pourrait être intéressé par le versement de ces subventions, y compris à titre personnel ou familial, ne peut pas prendre part au débat et au vote. Les élus concernés par cette restriction sont invités à se faire connaître s'ils n'ont pas été cités. Hassane ZIAT ne prend pas part au débat et au vote pour GrandAngoulême athlétisme.

Je vous propose :

D'ATTRIBUER aux associations suivantes, un montant total de subventions de 75 900 € pour les manifestations sportives décrites en annexe, et en soutien au niveau de pratique des associations ou sportifs, soit :

- Les Archers des Valois : 400 €
- Association sport loisirs de la vallée de l'échelle : 1 000 €
- JSA Tennis Club : 1 500 €
- Aviron Club : 1 500 €
- Angoulême Canoë Kayak : 3 000 €
- Tennis de table de la Grand Fond: 4 000 €
- Tir à l'arc de Ruelle / Les Archers de la Touvre : 7 400 €
- GrandAngoulême Athlétisme : 17 100 €
- ASJ Soyaux : 20 000 €
- Angoulême Charente Handball: 20 000 €

D'AUTORISER Monsieur le Président ou la personne dûment habilitée à signer les documents afférents à la mise en œuvre des opérations.

D'IMPUTER la dépense sur le budget général – chapitre 65 – fonction 40 et fonction 415.

Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE BUREAU COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE
---	---

Soutien aux évènement sportifs d'envergure communautaire: 3 demandes

Association	Projet et date	Informations	Soutien antérieur et montant	Montant sollicité en 2022	Montant proposé
Association sports loisirs de la vallée de l'échelle (ASLVE)	1 ^{ère} édition du trail Roc'n Run Lieu: Sers Date: 22 mai Budget prév: 17 658,50€ Manifestation avec inscriptions	un versement sur chaque inscription adulte au Téléthon 2 distances: 12 et 21 kms	2020 – 1 ^{ère} édition annulée en raison de la crise sanitaire, le Conseil Communautaire avait voté un soutien à hauteur de 1 000 €	GA 1 300 € CD 1 000 € Communes 500 €	1 000 € (5,7%)
JSA tennis club	10 ^{ème} tournoi international l'Open Beach Tennis d'Angoulême Lieu: Angoulême / Bourguine Date: 23 & 24 juillet Budget prév: 10 700 € Date: 14 & 15 août Budget: 7 810 €	Homologué par la FFT 50 équipes – 8 nations Money prize 3 400 € répartis entre les 2 tournois et à part égale entre les hommes et les femmes Mixité entre initiés et non initiés, professionnels et amateurs...	2019 – 1000 € La manifestation n'a pas eu lieu en 2020 2021 – 1 000 € (bilan financier + 2 405,63 €)	T1: VA 1 000 € GA 1 500 € CD 1 500 € Ligue NA - € FFT / ANS 1 000 € T2: VA 500 € GA 1 000 € CD 1 000 € FFT / ANS 1 000 €	1 500 € (8,1%)
Grand Angoulême Athlétisme (G2A)	Foulées d'Angoulême Date: 2 avril Lieu: Angoulême Manifestation a retrouvé un certain souffle avec 2 000 participants	Anime de nombreuses autres manifestations de niveau régional à national tout le long de la saison,	2019 – 5 500 € 2020 – 2750 € (pour frais engagés malgré annulation de la manifestation) 2021 – 4 000 € (navettes 767 € TTC) 2022 – navettes	Maintien des années précédentes	4 000 €
Sous-total					6 500 €

Soutien aux clubs amateurs de haut niveau: 5 demandes

Association	Soutien antérieur et montant	Niveau de pratique et montant sollicité	Eléments complémentaires et montant de la prime proposé	Montant proposé
Angoulême Canoë- Kayak (équipe 1 ^{ère} senior masculine)	2020 – 3 000 € 2021 – 3 000 €	National 2 (2 ^{ème} niveau amateur) 3 000 €	Adhérents 86 – bénévoles 10 – salariés 3 – ETP 1 Budget 62 600 € (HV) – 125 000 € (AV) - €	3 000 €
Aviron Club Angoulême (ACA) (équipe 1 ^{ère} Junior)	2020 – 1 500 € 2021 – 1500 €	Championnat de France 1 500 €	Adhérents 351 – bénévoles 20 – salariés 2 – ETP 1,5 – volontaire 1 Budget 87 335 € (HV) – 91 500 € (AV) - €	1 500 €
Tir à l'arc de Ruelle – Les archers de la Touvre	2020 – 3 000 € 2021 – 3 000 €	1 équipe en 1 ^{ère} Division Nationale pour les arcs à poulies (DNAP) 1 équipe en 2 ^{ème} Division Nationale pour les arcs classiques 2 000 €	- €	2 000 €
Tennis de Table la Grand Fond (TTGF)	2020 – 3 000 € 2021 – 3 000 €	National 2 3 000 €	Adhérents 154 – bénévoles 40 – salariés 2 – ETP 2 Budget 179 000 € (HV) – 279 000 € (AV) - €	3 000 €
Grand Angoulême Athlétisme (G2A)	2019 – 10 500 € (N1 A) 2020 – 10 500 € (N1 B maintien de la subvention lors de la 1 ^{ère} année de descente) 2021 – 3 000 + 5 500 € (+ 3 000 € exceptionnel contrôle passe sanitaire)	N1 B (2 ^{ème} niveau amateur) 3 000 €	Club communautaire – titres nationaux – travail avec la MJC – formation importante en direction des jeunes – label – sport/santé – animation du territoire avec minimum 3 manifestations nationales / an – animations conséquentes au FSSE 5 500 €	8 500 €
Sous-total				18 000 €



Soutien aux sportifs de haut niveau inscrits sur liste ministérielle: 9 sportifs

Association	Niveau de pratique et montant maximum d'aide	Nom de l'athlète	Montant proposé
Les Archers des Valois Angoulême	1 sportif espoir 400 €	Maëlys BAUDON	400 €
Tir à l'arc de Ruelle – Les archers de la Touvre	1 sportif espoir 400 €	Lucas BOURON	400 €
Tir à l'arc de Ruelle – Les archers de la Touvre	1 sportive sur liste senior, participation aux Jeux Paralympiques de 2021 avec pour objectif les Jeux de Paris, Championne de France en salle, et 8 ^{ème} aux Championnats du monde de Dubaï en février. Participation coupe d'Europe en juillet et championnat d'Europe en août. 6 ^{ème} au classement mondial 1 sportif senior, équipe de France, participation aux étapes de Coupe du Monde, 5 ^{ème} au Championnat d'Europe et 7 ^{ème} au classement mondial.	Julie RIGAULT CHUPIN Liste (forfait) 1 000 € Prime 2 000 € Adrien GONTIER Liste (forfait) 1 000 € Prime 1 000 €	5 000 €
GrandAngoulême Athlétisme	4 sportifs espoirs 400 €	Capucine BOISSEAUD Julie FAURE Meta TUMBA Alicia ZIAT	1 600 €
GrandAngoulême Athlétisme	1 sportive sur liste relève Double championne de France Participation aux JO de Tokyo Une des personnalités incontournable pour représenter Paris 2024 dans le paysage de l'agglomération Qualifiée aux Championnats d'Europe 2022	Sokhna LACOSTE Liste (forfait) 800 € Prime 2 200 €	3 000 €
Tennis de Table la Grand Fond (TTGF)	1 sportif vice-champion de France Athlète non inscrit sur liste ministérielle mais fait parti du groupe France. Manque de moyens financiers de la mère qui élève seule ses 2 enfants Budget prévisionnel pour intégrer le pôle espoir de Poitiers (scolarité + sport) 15 800 €. Demande de soutien auprès du CR, CD, Ville d'Angoulême, LNA, Comité Départemental et participation du TTGF	Noam OUKAMBA-GILLAIZEAU	1 000 €
Sous-total			11 400 €

Soutien aux clubs semi professionnels: 2 demandes

Association	Niveau de pratique et montant sollicité	Critères de grille de lecture non exhaustifs	Montant proposé
ASJ Soyaux-Charente (équipe féminine) (SAS)	D1 (niveau 1 supérieur) 50 000 € Soutien antérieur 10 000 €	Adhérents 30 – bénévoles 8 – salariés 30 – ETP 28 – Budget 990 000 € (HV) – 990 000 € (AV)	20 000 €
Angoulême Charente Handball	National 1 (2 ^{ème} niveau amateur) 25 000 €	Adhérents 170 – bénévoles 15 – salariés 18 (dont 14 joueuses) – ETP 11 – emploi aidé 1 – Budget 342 500 € (HV) – 512 500 € (AV)	20 000 €
Sous-total			40 000 €
TOTAL			75 900 €

